



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°31

12 juin 2024

Siège de la Ligue – Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Aubert Thierry, Lecornu Pierre,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement de la compétition, s'agissant des 4 dernières journées.



1- AFFAIRES A EXAMINER

Coupe de Normandie 1/2 finale – 12/06/2024 – US DE GRAMMONT – AS LA SELLE LA FORGE

La Commission,

Attendu que la rencontre ci-dessus mentionnée devait se dérouler sur le stade Venoix 1 de Caen, ce mercredi 12 juin à 20h.

Attendu que des messages intimidants sur les réseaux sociaux par des supporters de l'US de Grammont, ont incité les services de l'État et la Préfecture du Calvados, à alerter la Ligue de Football de Normandie, leur signifiant l'impossibilité de la tenue de cette rencontre dans les conditions prévues sur le terrain de Caen,

Attendu en effet que ces derniers ont fait part de leurs vives inquiétudes quant à la garantie de la sécurité du public et de la prévention d'incidents pour la rencontre,

Attendu qu'il a été évoqué a minima une rencontre à huis clos,

Attendu qu'au regard des risques avérés d'incidents graves susceptibles de se produire sur une rencontre à huis clos, La Ligue de Football de Normandie a décidé de ne pas maintenir la rencontre le 12 juin, même à huis clos,

Attendu qu'elle a de nouveau sollicité la Préfecture de la Seine-Maritime pour que la rencontre puisse se jouer à la Petite Boverie,

Attendu qu'après échange, et sous couvert de la mise en place d'un service de sécurité conséquent et d'une réunion de faisabilité sur site, la Préfecture de la Seine-Maritime n'est pas opposée à la tenue de ce match le dimanche 16 juin 2024 à 15h,

Par ces motifs,

La rencontre prévue le mercredi 12 juin 2024 sur les installations « Stade Venoix 1 – Claude Mercier de Caen est reportée au dimanche 16 juin 2024 à 15h sur les installations de Marcel LEMIRE 1 (la petite Boverie – Rouen)

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

